

Programme 2016/2018

BPJEPS

Activités aquatiques et de la natation

réservé aux titulaires du BF2 FFN

Centre de Ressources

GREPS
Vichy - Auvergne

d'Expertise et de Performance Sportives

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Activités aquatiques et de la natation - site de Clermont-Ferrand

Le métier

Le titulaire du BPJEPS Activités aquatiques et de la natation confère à son titulaire les compétences relatives à ...

- animer des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires
- participer à l'organisation et à la gestion de son activité
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- participer à l'entretien et à la maintenance des matériels
- enseigner la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveiller les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Où exerce-t-il ?

- dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française de natation ou à d'autres Fédérations
- dans des structures privées
- dans les collectivités territoriales

Formation mise en place
sous réserve d'habilitation

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 et du PSE1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique des activités aquatiques
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier de l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation
- être titulaire du BF2 FFN et du BNSSA

Contenu des épreuves de sélection

Epreuve orale

- entretien de motivation

Epreuve pratique

- 800m nage libre (- 16min)
- 200m 4 nages (note sur 20)

Positionnement

- épreuve orale et pratique
- épreuve écrite

Epreuve écrite

- thème général

Contenu de la formation

4 UC transversales

UC1 - UC2 - UC3 - UC4 : communication, projet, connaissances des publics et fonctionnement des structures

5 UC spécifiques

UC5 - UC6 : préparer et animer une séance

UC7 : les connaissances nécessaires

UC8 : conduire une action éducative / pédagogie

UC9 : les outils techniques et la sécurité

UC 10 d'adaptation avec deux options : conduire une action sport santé ou conduire une action de sauvetage en milieu naturel

Entre chaque séquence de formation, le stagiaire est en situation pédagogique. Il a obligation d'avoir une structure aquatique d'accueil.

3 UC à passer pour les BF2 FFN pour obtenir le diplôme



Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau IV

Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
Session 1	25.08.16	05.09.16	06.09.16	19.09.16	06.12.16	12	certification	227h	126 h

Coût de la formation - tarif révisable au 1^{er} janvier 2017

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement (1h) 9.00 euros

Frais pédagogiques : 1 134.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demandeurs d'emploi** : Pôle emploi
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Thierry LEFAURE - Tél. 04 70 59 52 82

E-mail : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr